

CLDR de Manhay – 14 juin 2022

COMPTE-RENDU

Présences :

Pour la CLDR : membres (voir liste en annexe)

Pour la FRW : Anne Klein et Bertrand Lecloux

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
2. Suivi des projets en convention
 1. Carrefour de Manhay
 2. Logements intergénérationnels
 3. Aménagements de sécurisation routière
 4. Dorsale voies lentes
3. Suivi des Groupes de Travail
 - a) Sentiers : état d'avancement
 - b) Nature : Dernières nouvelles
 - c) Energie : relance du GT
4. Budget participatif
5. Divers
 - a) Site web dédié à l'ODR
 - b) Ecologie : Questionnement – contextualisation (Edith Piret)
6. Agenda

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Anne Klein introduit la séance.

Madame Elise Mouton, assiste à la séance en tant que membre invité. Elle désire voir une réunion CLDR de l'intérieur avant de confirmer sa candidature.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

2. Suivi des projets en convention

Anne Klein rappelle le cheminement d'une convention et replace les projets portés par la CLDR de Manhay sur une image (voir ci-dessous).



- Concernant les voies lentes, la Ministre a envoyé un courrier à la commune pour annoncer que la convention faisabilité serait signée pour mi-juin. Ça devrait donc arriver très bientôt. On parle ici du premier tronçon reliant Fays à Freyneux. La demande de convention pour le tronçon entre Freyneux et Forge à l'Aplez sera remise dès que la première partie aura été avalisée par la Ministre.
- Concernant l'aménagement des entrées de village, un auteur de projet a été désigné par la commune et devrait pouvoir présenter son projet aux citoyens fin de l'été.
- Concernant les logements intergénérationnels, on attend la signature de la convention réalisation par la Ministre. Dès que ce sera fait, la commune pourra lancer un appel d'offres.
- Concernant le carrefour, comme tous les citoyens ont pu le constater en arrivant, les travaux sont en cours. La finalisation est prévue pour mi-juillet.

Questions des citoyens par rapport aux conventions ?

- ☛ La dia reprenant l'état d'avancement des différentes conventions se trouve-t-elle sur le site de l'ODR ?
 - ☞ Non, pas encore mais nous l'ajouterons.
- ☛ Pour les entrées de village, l'auteur de projet repartira-t-il du travail de CH ?
 - ☞ L'auteur de projet a deux missions. La première est liée au travail réalisé par la CLDR sur les entrées de villages. La seconde concerne le travail de Claudy Huet et ce qu'il a collecté auprès de personnes concernées.
La première partie est financée par le développement rural alors que la seconde sera financée sur fonds propres et/ou avec d'autres subsides.

3. Suivi des groupes de travail

a) Groupe de travail sentiers : état d'avancement (présenté par Patrick Loos)

Il y a un circuit pédestre par ancienne commune avec à chaque fois un by-pass. Et trois circuits supplémentaires ; un sur Chêne al Pierre, un aux sources de l'Aisne à Odeigne et un qui rejoint le parc Chlorophylle

Le dossier de reconnaissance a été complété et envoyé à la maison du tourisme qui doit le finaliser en y incluant les coûts du balisage pour fin juin. Début juillet, il sera envoyé en vue d'obtenir une reconnaissance des circuits à l'automne. Cela permettra de faire une demande subside balisage en hiver et qu'on puisse mettre en place le balisage au printemps 2023.

- ☛ Quid des bois de Harre ?
 - ☞ On a dû le baliser. C'était dans le jugement pour que le chemin soit clairement défini. Le balisage est provisoire car le jugement provisoire. Dès qu'on aura le jugement définitif, on fera un balisage plus pérenne. Si dans un an la situation se retourne, on devra tout enlever. Si des personnes s'écartent du chemin, la commune a des astreintes.
Pour ce qui est des circuits VTT, on est au bout, mais le CGT et la Ministre ont décidé de changer de balisage VTT donc on attend que le nouveau décret sorte (normalement le 20 juillet) pour mettre le nouveau balisage. Tant que la décision n'est pas signée, on ne peut pas changer le balisage mais tout est prêt du côté de la commune.

Pour rappel, la 1^{ère} mission du GT sentiers était de se pencher sur le dossier voie lente et les cheminements touristiques. Maintenant, le GT va devoir donner son avis concernant le projet de voie lente qui sera présenté par l'auteur de projet. Il se penchera aussi sur les liaisons intravillages. Le GT reste ouvert si la CLDR souhaite proposer de nouvelles missions.

Au prochain conseil communal, une convention sera signée entre Erezée, Manhay, La Roche et Rendeux pour un projet FIC (province) qui vise à relier Dochamps à La Roche donc chaque commune fera son tronçon. A terme, Manhay sera relié au centre de La Roche en vélo.

- ☛ Qu'en est-il du chemin du Béguinet ? quid du bibande bétonné ?
Ce sera à l'auteur de projet de se pencher sur le problème. Une autre route pourrait être envisagée pour éviter de bétonner le chemin dont vous parlez. Il faudra voir ce qu'en pense l'auteur de projet. Financièrement, ce sera certainement moins cher par la route que de bétonner le chemin agricole.

- 🗣️ Le 8 mars, au conseil communal, le montant pour les voies lentes avait doublé par rapport à ce qu'on nous avait annoncé en CLDR.
- 👉 Non, Le budget reste de 1,7 millions €.

b) Groupe de travail nature : dernières nouvelles

Le GT s'est penché sur l'appel à projets « Trame bleue et vert » qui vise à limiter les inondations, les îlots de chaleur sur les zones urbanisées en milieu rural. Néanmoins, certains points restent à clarifier avec la région wallonne. Le GT a évoqué la création de zones humides dans des fonds de vallée.

Un membre souhaiterait une actualisation du recensement de végétaux en bordure de route (cfr le recensement déjà réalisé par Luc Bailly) mais elle n'a pas été suivie par le reste du groupe dans sa proposition. Un autre souhaitait aussi récompenser les fermiers qui entretiennent bien leur haies et arbres hautes tiges mais n'a pas été suivie non plus sur cette proposition.

Le groupe a retenu l'idée de créer une zone noyau conséquente pour la préservation d'espèces. Dans ce cadre, il souhaite inviter Vincent Colson qui a déjà mis en relation des petits propriétaires pour créer de telles zones. Le groupe souhaite aussi inviter Natagriwal pour parler des primes environnementales et d'éventuels projets sur la commune de Manhay.

En se basant sur les idées qui avaient été émises avant la pandémie, le GT a décidé de mettre en place un Rallye pédestre en se greffant à une action de l'ASBL Vert Pomme. Ce rallye pédestre permettrait aux habitants de visiter un ou plusieurs vergers, un apiculteur et un site naturel du côté de Harre. En tant que guide nature, Marc Philippot s'est proposé pour guider la promenade. Tout sera finalisé lors de la prochaine réunion du GT le 23.08.

Pierre-Emmanuel Gillard a rendu une fiche pour répondre à l'Appel à projets Biodiversité. Son objectif est de valoriser la réserve naturelle « Aux Pierrets des Forges ». Le projet consiste en l'installation de balises, de panneaux didactiques et de nichoirs

A l'avenir, il faudra mieux anticiper cet appel à projets pour essayer d'avoir plus de subsides !

- 🗣️ Quelle différence entre ce site et al gotale,
- 👉 Chêne al pierre = derrière chez philippe

Le GT va prendre contact avec le contrat de rivière pour voir s'il peut aider dans la lutte contre les espèces exotiques et envahissantes (EEE) car ça fait partie des objectifs de l'appel à projets Biodiversité. Une personne a été engagée uniquement pour ça.

c) Groupe de travail énergie : relance du GT

La commune va engager un coordinateur POLLEC. Dès que ce sera fait, le GT pourra se réunir. Les membres qui en faisaient partie initialement seront recontactés mais si des membres de la CLDR sont intéressés de rejoindre le groupe, ils peuvent prévenir la FRW par mail ou par téléphone.

4. Budget participatif

Anne Klein présente les modalités du budget participatif.

Le budget participatif a été lancé par la Ministre Tellier afin de pouvoir mettre en œuvre plus rapidement des petits projets citoyens et donc de garder les citoyens motivés. En effet, les projets développés dans le cadre du PCDR suivent un parcours administratif assez long (cfr Suivi des convention) et cela peut décourager **les citoyens**. La Ministre leur donne donc l'opportunité de mettre en place des projets de plus petite ampleur mais tout aussi nécessaires.

Pour chaque euro investi par la commune, la Région Wallonne investira 1€. Avec un plafond à 10.000€.

Par exemple :

- Si la commune investit 5.000€, la RW mettra 5.000€ et le budget total sera de 10.000€.
- Si la commune investit 10.000€, la RW mettra 10.000€ et le budget total sera de 20.000€.
- Si la commune investit 20.000€, la RW mettra 10.000€ (plafond) et le budget total sera de 30.000€.

Le collège de la commune de Manhay a marqué son accord pour investir 10.000€ dans le cadre de ce budget participatif.

Le budget participatif peut être mis en œuvre **tous les deux ans** pour autant que la commune dispose d'un **PCDR actif**.

L'appel à projets se base sur trois documents de référence du SPW (en pièce jointe)

Le **comité de sélection** des projets est composé des membres de la **CLDR**.

Pour être recevable, un projet doit :

- Être déposé dans les délais
- Répondre aux objectifs du PCDR
- Être porté soit par une pers. morale / association de fait / comité de citoyens (5)
- Porter sur des dépenses matérielles
- Être réaliste et précis
- Être situé sur le domaine public de la commune
- Préciser s'il sera porté par des citoyens uniquement ou s'il sera fait appel à l'administration communale
- Répondre à l'intérêt général (à creuser)
- Être durable (à creuser)
- Ne pas dépasser un pourcentage du budget (à fixer)

Voici le cheminement pour qu'un projet voit le jour

1. La CLDR propose de lancer le BP
2. Le Conseil communal décide de lancer le BP,
valide les docs et les options
sollicite l'accord de la Ministre (2 mois)
3. La commune lance la publicité du BP
4. Les citoyens et associations déposent leurs projets (2-3 mois)
5. Le comité de sélection (la CLDR – avec ou sans élus) analyse la recevabilité des projets

Si plus de projets que de budget disponible => VOTE

6. Vote du comité de sélection + vote des citoyens
7. Information des lauréats et population
8. Fin de la réalisation des travaux (24 mois)

Entre le moment où la commune commence à faire la pub du budget participatif, les participants déposent leurs projets et le moment où ceux-ci sont sélectionnés, il ne s'écoule que 3 à 4 mois. Le dépositaire du projet aura alors 2 ans pour le mettre en œuvre.

Le comité de sélection devra désigner les projets recevables et s'il y a plus de projets que d'argent disponible, il faudra passer par un vote. Celui-ci devra tenir compte de l'avis des citoyens et de celui du comité de sélection.

Dans ce cadre, la FRW met à disposition de la commune et de ses citoyens une plateforme participative (internet) qui reprend les projets proposés par les citoyens et les associations.

Dans le cas où une personne souhaiterait déposer un projet mais n'aurait pas internet, elle aura la possibilité de le faire en format papier et la FRW intégrera le projet sur la plateforme.

S'il y a plus de projets retenus par le comité de sélection que d'argent disponible au budget participatif, il faudra voter pour les projets qui seront soutenus.

Ce vote peut

- soit ne tenir compte que de l'avis des votes de la plateforme
- soit tenir compte des votes de la plateforme et des votes du comité de sélection (50/50)

Nous ne conseillons pas de ne tenir compte que des votes de la plateforme car un projet qui ferait l'objet de plus de publicité pourrait obtenir plus de votes sans que les votant soient allés voir les autres projets proposés.

Quel pourcentage maximum du budget les membres de la CLDR souhaitent-ils accorder à un seul projet ? En sachant que le maximum est de 50% ! Donc si la CLDR choisit ce système, un projet ne pourra pas obtenir plus de 10.000€. Elle peut décider d'un plafond moins élevé pour permettre plus de petits projets.

- 🗣️ Le problème c'est que dans les villages ils parlent souvent d'aménagements donc si on autorise moins de 10.000€ on ne sait pas faire grand-chose !
 - 👉 Le cadre est fixé, on ne saura pas faire autrement.
- 🗣️ Si une personne propose deux projets de 10.000€ pour Dochamp, elle peut obtenir les 20.000€ ?
 - 👉 Si les projets ne sont pas au même endroit et qu'ils ne concernent pas le même projet final, théoriquement oui. Mais attention, si une autre personne propose un projet, même de 1.000€, il faudra passer par un vote et un des projets à 10.000€ pourrait alors passer à la trappe.
- 🗣️ Le porteur du projet doit-il mettre de l'argent de sa poche ?
 - 👉 Non.
- 🗣️ Mais, si le plafond est de 50%, on peut quand même avoir 4 projets à 5000€ ?
 - 👉 Oui
- 🗣️ Tout se fait via internet ?
 - 👉 Le vote est possible non virtuellement mais rentrer des projets se fait sur internet.

La CLDR décide que le pourcentage maximum du budget participatif pour un projet ne doit pas dépasser 50% du budget participatif. Donc maximum 10.000€ par projet.

Concernant le comité de sélection qui doit en fait partie ? uniquement les citoyens de la CLDR ou les citoyens de la CLDR ET les élus de la CLDR ?

- ☞ Ils peuvent être présents mais pas prendre part au vote.
- ☞ Si on sait qu'un projet est porté par un membre du comité mais qu'il a inscrit le nom d'un membre de sa famille ou d'un ami comme porteur du projet, que fait-on ?
 - ↳ C'est un cas particulier. Tout système a ses failles. Ce n'est pas interdit et la personne pourra voter mais les autres membres du comité peuvent en tenir compte.
- ☞ A Hotton il a été décidé d'exclure toutes les personnes d'un même village.
- ☞ On peut reprendre le comité de sélection qui avait été créé précédemment et qui était composé d'une personne par village. Ce comité remettrait son avis à la CLDR !
- ☞ Est-ce qu'on a qqn pour chaque village ?
 - ↳ On refera le topo

La CLDR décide qu'elle sera composée des citoyens et des élus pour prendre ses décisions.

Comment s'assurer que le projet répond à l'intérêt général ? Comment le définissez-vous ?

- ☞ On pourrait reprendre ce qui avait été fait pour le projet à Odeigne, c'était précisé.
- ☞ C'est à celui qui présente le projet de répondre à cette question.

Comment s'assurer que le projet à un impact durable ?

- ☞ Il existe déjà une charte pour les logements intergénérationnels. On pourrait s'en inspirer.

Autres questions/remarques

- ☞ Pourquoi pas proposer de se limiter à certains villages ?
 - ↳ Il faut voir ce qui les projets déposés. Si personne ne propose un projet dans le village sélectionné alors que dans d'autres villages, il y a des idées, c'est dommage de se restreindre.
 - ↳ Attention à la motivation des villageois. Si le comité de village est actif et dans d'autres non, on ne peut pas pénaliser.
- ☞ Peut-on avoir une aide de la commune pour remplir le dossier.
 - ↳ D'abord il faut présenter un projet budgétisé estimatif avec un seul prix puis, une fois les votes finalisés, il faudra trois prix.
La commune aidera après pour faire l'appel d'offre.

En résumé :

- **La CLDR désire mettre en place un budget participatif.**
- **La CLDR décide que le pourcentage maximum du budget participatif pour un projet ne doit pas dépasser 50% du budget participatif. Donc maximum 10.000€ par projet.**
- **La CLDR décide, qu'en tant que comité de sélection, elle sera composée des citoyens et des élus pour prendre ses décisions.**

5. Divers

Présentation du site de l'ODR par Bertrand Lecloux

L'adresse du site est <https://www.manhayjeparticipe.info/>

Sur la page d'accueil se trouve les dernières actualités. On y ajoutera notamment l'image présentée au point « suivi des conventions »

Le site contient aussi tous les PV des réunions de la CLDR et des derniers GT.

Pour rappel, la création d'une page dédiée à l'ODR est une obligation inscrite au ROI.

Ecologie, questionnement et contextualisation (Edith Piret)

Pourquoi je pose des questions ? Car nous sommes une commission participative, c'est très utile de solliciter la parole des membres, c'est une question de méthode et ceux qui répondent se souviennent de ce qu'ils ont dit.

Quel est le cadre dans lequel se pense et s'applique l'écologie ? Il faut se référer à la définition de l'écologie. L'écologie est une science, à quoi et où s'applique-t-elle ? Elle s'intéresse aux habitats des espèces sauvages et à leurs espaces de vie. Ça déborde le territoire de la commune de Manhay ! Ça concerne l'entièreté de la planète et l'être humain s'y comporte en terrain conquis.

Au niveau de la planète quelles sont les tendances lourdes ?

↳ L'industrie pétrolière → Cet élément intervient dans l'évolution du climat

Le jour du dépassement avance progressivement d'année en année !

A force de tenir si peu compte du vivant, on constate diminution conséquente de la biodiversité.

Je tiens à rappeler que le poids de la masse artificielle a dépassé le poids de la biomasse en 2020 ; c'est un basculement grave !

L'explosion démographique se poursuit. Chaque jour la population mondiale s'agrandit de 200.000 individus.

Il est important et primordial de tenir compte de tous ces éléments, de toutes ces informations lorsque la CLDR doit prendre des décisions.

Lors des prochaines réunions, des prochaines décisions, concrètement, je voudrais qu'on réfléchisse ensemble à comment prendre en considérations ces informations et à notre implication dans la destruction du vivant.

6. Agenda

La prochaine réunion de CLDR est fixée au **jeudi 22 septembre**

Annexe: Liste de présences

Légende : P : présent / E : absent et excusé / A : absent non excusé / D : démissionnaire

Présidente : FAGNANT Anne	P		
Pour les représentants du Conseil communal			
HUET Geoffrey	P	WUIDAR Robert	A
LOOS Patrick	P	DAULNE Pascal	E
FAGNANT Anne	P	CORNET Françoise	A
LIBAR Alain	A		
Pour les représentants de la population			
ANDRE Nicolas	A	HUBERT Anne	P
BERNARD Anne	P	JACOBS Jocelyne	P
COLIGNON Véronique	P	LEBOUTTE Emmanuel	E
CONRAD Marielle	A	LECART Damien	P
CORNET Benoit	A	LESENFANTS Jacques	P
DETROZ Marie Caroline	A	LESENFANTS Michel	A
DETROZ Thierry	A	PIERRET Joseph	P
EMONDS-ALT Brigitte	P	PIRET Edith	P
ETIENNE Franca	A	SEPULT Vincent	A
GILLARD Patrick	E	TASSIGNY José	E
GILLARD Pierre-Emmanuel	P	VOGELSANG Muriel	A
GROGNARD Martine	P		
HENRARD Lucrèce	A		

- + Elise Mouton en tant qu'invitée
- + Anne Klein et Bertrand Lecloux pour la FRW